

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 OCTOBRE 2018

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 octobre 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 28/09/2018.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE CLEMENT, RICO, DELZEUX, HOMOLA, MOINE, LANZA, LABBADI, POGGIOLI, ARRUFAT, CHAPPUIS, MANTZ, RACZ

Etaient excusés :
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. GUI SOLAN
Mme VAIVRE

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : M. Manuel ARRUFAT

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 18 septembre 2018

2°) Délibérations :

- 2.1°) Garantie maintien de salaire
- 2.2°) Tableau des emplois : remise à jour
- 2.3°) Acquisition de terrain (sous réserve)

3°) Tour de table et divers

1 - Approbation du conseil municipal du 18 septembre 2018

Mme Vaivre, conseillère municipale, a demandé à M. le Maire d'ajouter les éléments suivants :

Mme Vaivre est intervenue le 18 septembre en points divers, à propos des nombreux dépôts d'ordures autour des points tri. Elle souligne que le dépôt sauvage d'ordures est une infraction qui peut être sanctionnée par une amende. Il en est de même pour la divagation des chiens errants ou l'obligation de rouler à 50 km/h en zone urbaine.

M. le Maire ajoute que malgré toutes les démarches de la commune, ces faits perdurent. Une communication sera à nouveau réalisée concernant ces sujets récurrents.

Suite à ces précisions, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

2.1*) Garantie maintien de salaire

Suite à la délibération 5 décembre rappelant le problème « d'iniquité entre les agents » concernant l'assurance « garantie maintien de salaire » pour le financement à hauteur d'une somme maximum de 50 euros par agent et par mois (soit une somme de 13 000 € environ par an) pour une assurance « garantie maintien de salaire » en cas de longue ou grave maladie entraînant perte de salaire partielle ou totale de l'agent, Monsieur le Maire propose au conseil de remettre à jour la délibération pour la prise en charge de cette assurance à compter du 1^{er} janvier 2019 car pour des raisons administratives indépendantes de la volonté de la commune, cette démarche n'a pas pu être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 comme prévu.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la prise en charge de l'assurance prévoyance « garantie maintien de salaire » à hauteur de 50 € maximum par mois et par agent.

2.2*) Tableau des emplois : remise à jour

Suite à la disparition des TAP et la reprise de la garderie périscolaire, le tableau des emplois a dû être modifié. Monsieur le Maire présente la situation actuelle au conseil et propose de le valider.

POSTES	TYPES DE POSTES						DUREE HEBDOMADAIRE
	PERMANENTS	TITULAIRES	CONTRACTUELS	NON PERMANENTS	TEMPS PLEINS	TEMPS PARTIELS	
1	x	x				x	13
2	x	x			x		35
3			x	x		x	18,26
4	x	x				x	26
5			x	x		x	19,15
6			x	x		x	11,11
7			x	x		x	11,3
8	x	x			x		35
9	x	x			x		35
10	x	x			x		35
11			x	x		x	29,66
12	x	x				x	16,09
13	x	x				x	21
14	x		x		x		35
15			x	x		x	13,98
16	x	x			x		35
17			x	x		x	16,56
18	x	x			x		35
19	x	x				x	21
20	x		x		x		35
21			x	x		x	12,26
22	x		x		x		35
23	x	x				x	17
			xx	xx	xx		+ 2 "jobs d'été"
	15	12	13	10	11	14	

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le tableau des emplois de la commune au 04/10/2018, tel que présenté ci-avant.

2.3*) Acquisition de terrain

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

III – Points divers

Mme Jouve, 1^{ère} adjointe, informe de la mise en œuvre obligatoire de la commission électorale de contrôle qui doit remplacer la commission électorale actuelle, à compter du 10 janvier 2018, suite à la réforme de la gestion des listes électorales (Loi du 1^{er} août 2016).

Son but est d'assurer la régularité de la liste électorale. La commission aura accès à la liste des électeurs inscrits et pourra procéder à la radiation ou à l'inscription d'un électeur si nécessaire. Elle se réunira environ 3 semaines avant chaque élection. Mme Jouve insiste sur la présence obligatoire des personnes qui s'engageront dans cette commission.

Sa composition doit être la suivante :

- 3 conseillers municipaux de la liste présentée par M. Linglin
- 2 conseillers municipaux de la liste présentée par M. Labbadi

Ensuite, le Maire proposera ces 5 personnes au Préfet qui les nommera par arrêté.

Mme Jouve précise que les conseillers qui seront proposés par le Maire au Préfet ne doivent être, ni Maire, ni adjoint, ni conseiller délégué.

Après échanges, les 3 conseillers municipaux de la liste proposés par M. Linglin sont : Manuel Arrufat, Attila Racz et Arlette Poggioli. Les 2 conseillers municipaux de la liste proposés par M. Labbadi sont lui-même et Gunther Mantz.

Mme Jouve remercie les personnes qui s'engagent dans cette commission et tient également à remercier les membres de la commission actuelle et plus particulièrement les deux membres extérieurs : Mme Clouet et Mme Forte. Elle regrette de les voir quitter la nouvelle commission même si cela n'est pas de son fait puisque l'Etat l'impose.

Mme Jouve informe également d'une exposition sur la guerre 14-18 qu'elle avait déjà organisée en 2014. Elle souhaite en faire une autre pour le centenaire 2018 sur une période plus longue : du 16 au 23 novembre et le vernissage se déroulera le 16 novembre à 18h à la salle des mariages. Elle concernera plus précisément les gens du village morts à la guerre ainsi que le rôle important des femmes durant cette période. Deux classes de CM2 de l'école de Sergy s'y rendront avec leur enseignant. Un historien devrait aussi intervenir.

Monsieur le Maire remercie Mme Jouve pour son engagement.

Monsieur Homola, conseiller délégué, informe qu'il travaille avec la CCPG pour l'installation d'un panneau touristique qui sera installé au croisement entre la rue du Crêt de la neige et l'avenue du Jura.

Mme Moine, adjointe aux travaux, précise que, suite aux travaux sur l'avenue du Jura, un nettoyage est prévu cette semaine.

Mme Delzeux, conseillère déléguée, informe que des micro-sondages souterrains auront lieu sur l'avenue du Jura dans la nuit du 25 au 26 octobre pour réaliser des tests (prospection géophysique) dans le cadre de l'étude de la CCPG sur la géothermie.

M. Clément, adjoint aux finances et à la communication, rappelle que l'accueil des nouveaux habitants de Sergy se déroulera le 13 octobre, à 11h, à la salle des mariages de Sergy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion : mardi 6 novembre 2018 (sous réserve)
--